BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 020-2011/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2011-002/PRES DU 11 AVRIL 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° H 6160-BF CONCLU LE 25 OCTOBRE 2010 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS (PST)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 18 octobre 2011
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2011-002/PRES du 11 avril 2011 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 6160-BF conclu le 25 octobre 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet sectoriel des transports (PST).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 18 octobre 2011.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Eulalie YERBANGA/OUEDRAOGO